



Jeunes chercheurs

La fédération Ingénieurs et scientifiques de France ouvre son répertoire professionnel aux docteurs

Dépêche AEF 164055 du 16-03-2012

« IESF, la fédération Ingénieurs et scientifiques de France (1), va ouvrir dès la rentrée universitaire 2012 son répertoire des ingénieurs de France à deux nouvelles catégories de diplômés : les docteurs et les masters scientifiques. » C'est ce qu'annonce Julien Roitman, président d'IESF, vendredi 16 mars 2012, lors d'une table ronde consacrée à l'emploi des docteurs dans les entreprises, dans le cadre des RUE (rencontres universités-entreprises) organisées par le groupe AEF les 15 et 16 mars au Palais des congrès à Paris. « Opérationnel depuis une vingtaine d'années, le répertoire des ingénieurs de France est un véritable lien entre les ingénieurs diplômés, toute personne exerçant le métier d'ingénieur, et le monde économique », précise l'organisation, ajoutant que « cette base de données, outil très apprécié des entreprises, permet à leurs DRH (directeurs des ressources humaines) et aux recruteurs de valider l'exactitude des informations fournies lors des candidatures ».

« Ce registre référence actuellement environ 820 000 ingénieurs français », indique Julien Roitman. « Il connaît une forte utilisation, enregistrant entre 100 000 et 150 000 consultations par mois, notamment par des DRH », complète-t-il. « C'est pour nous un moyen de faire un pas en avant, en proposant une mesure concrète et rapidement opérationnelle pour contribuer à améliorer la visibilité des docteurs auprès du monde des entreprises », justifie-t-il. « Nos informaticiens sont à pied d'oeuvre et nous avons parallèlement engagé des négociations avec la CPU (Conférence des présidents d'université) et plusieurs grandes universités françaises pour faire en sorte que cette ouverture aux docteurs soit effective dès la rentrée prochaine. »

Opposition Universités / Ecoles : « Un luxe qu'on ne peut plus se payer »

Julien Roitman rappelle que « la France compte plus d'un million d'ingénieurs, tandis que la population des chercheurs se situe entre 200 000 et 250 000, dont un tiers dans le public et deux tiers dans le secteur privé ». Il reconnaît que « les écoles et les universités produisent des profils un peu différents, au sens où les diplômés d'écoles sont plutôt des généralistes ayant des connaissances transversales et une proximité quasi-congénitale avec l'entreprise, tandis que les universités, qui ont une composante recherche plus développée, produisent des diplômés plus spécialisés ». « Il y a eu compétition entre les deux modèles, mais aujourd'hui, face à la montée en puissance de la Chine et de l'Inde, pour ne citer que ces deux nations, mais aussi face à la désaffection des jeunes pour les carrières scientifiques et techniques, on ne peut plus se payer le luxe de telles querelles », affirme-t-il. « Les ingénieurs et scientifiques de France défendent chacun de ces modèles, et entendent agir pour qu'ils coopèrent davantage. »

(1) IESF est l'organe représentatif de la profession des ingénieurs et scientifiques. La fédération rassemble 180 associations de diplômés et d'anciens élèves, ainsi que des sociétés savantes et des associations professionnelles

La loi Sauvadet « menace la reconnaissance professionnelle du doctorat », estime la CJC

Dépêche AEF 163923 du 14-03-2012

« La reconnaissance du doctorat a été remise en question ces derniers jours lors des débats parlementaires liés à la 'loi Sauvadet', relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. » Tel est le constat que dresse la CJC (Confédération des jeunes chercheurs), mercredi 14 mars 2012, en rendant compte du colloque « Jeunes chercheurs : un atout majeur face aux défis de demain » qu'elle a organisé le 17 février à Paris (*cf Info ED 126*). Lors de cette rencontre, douze candidats à l'élection présidentielle ou leurs représentants sont venus « préciser leurs engagements en faveur de la reconnaissance du doctorat et des jeunes chercheurs », rappelle la CJC. Si celle-ci « s'est réjouie d'entendre les forces politiques françaises reconnaître l'expérience professionnelle du doctorat », elle s'inquiète de ce que la loi Sauvadet « menace la reconnaissance professionnelle du doctorat et fait obstacle au recrutement des docteurs dans les secteurs public et privé ».

« Alors que le gouvernement actuel a créé le contrat doctoral en 2009 pour fournir un vrai contrat de travail aux doctorants, il a introduit deux amendements au projet de loi initial qui distinguent les contrats de travail attribués dans le cadre d'une formation doctorale des autres contrats à durée déterminée », explique la CJC. La confédération « s'inquiète de ce revirement législatif ». « Lors de l'examen de ces amendements en commission mixte paritaire le 16 février, indique-t-elle, plusieurs parlementaires ont justifié cette position en affirmant, par exemple, qu' 'un contrat pour une formation doctorale et un contrat pour un emploi sont deux choses tout à fait différentes' ».

La CJC « interpelle » tous les candidats à la présidentielle.

« En l'état, ce texte (...) s'oppose directement à la reconnaissance du travail accompli par les dizaines de milliers de jeunes chercheurs travaillant en France », en conclut la CJC, qui « prend acte de ce contexte et se place à nouveau à l'écoute des candidats à l'élection présidentielle ».

La confédération « interpelle aujourd'hui tous les candidats à l'élection présidentielle sur l'avenir des jeunes chercheurs et des docteurs en France, y compris le président actuel, qui ne s'était pas fait représenter lors de la rencontre nationale du 17 février ». Elle signale que « le bilan des propositions détaillées de chaque candidat(e) sera diffusé dans un mois par la CJC et l'Andès (Association nationale des docteurs) sur leurs sites internet respectifs ».